

DÉPARTEMENT
<b>CORREZE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
<b>TULLE</b>

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Pôle Aménagement et cadre de vie  
KM/EG

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA NUMÉROTATION  
DE CONSTRUCTIONS BÂTIES  
SITUÉES RUE LOUIS MIE**

Le Maire de la ville de TULLE,

-Vu le Code Général des collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-30, L 2212-1, L 2212-2, L2213-1, L2213-28 ;

- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'effectuer la numérotation de constructions bâties situées rue Louis Mie ;

- Vu le plan ci-annexé ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE - 1 :** Le tableau ci-dessous détermine, pour la propriété cadastrée, le nouveau numéro qui est à lire dans la colonne « nouvelle adresse »

Section Cadastrale	Ancienne adresse cadastrale	Nouvelle adresse	Type de construction
AZ299 AZ362	6 rue Louis Mie	<b>6 Rue Louis Mie</b>	habitation à l'abandon
AZ361	6 rue Louis Mie	<b>6 bis Rue Louis Mie</b>	habitation collective
AZ316	6 rue Louis Mie	<b>6 ter RUE LOUIS MIE</b>	habitation collective

**ARTICLE - 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Tulle, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Mr le Chef de Service du Pôle Topographique,
- Mr le Directeur Régional de l'Institut National de la Statistiques,
- Mr le Directeur Départemental des Postes,
- Mr le Directeur Régional de la Télédiffusion de France, Service de la redevance,
- Mr le Directeur de la Sécurité Publique,
- Mr le Commandant de la Gendarmerie de Tulle,
- Mr le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mr le Directeur de Greffe du Tribunal d'Instance de Tulle,
- Mr le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurances Maladie de la Corrèze,
- Mr le Directeur Territorial Corrèze d'ENEDIS,
- Services Municipaux : Archives - Secrétariat Général - Centre Technique Municipal - Urbanisme - Plateforme Accueil - Régie Eau et Assainissement (Ville de Tulle et Tulle agglô) - Service Sécurité Domaine Public

**ARTICLE - 3 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges par courrier ou via l'application Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tulle. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Tulle, le 13 février 2026

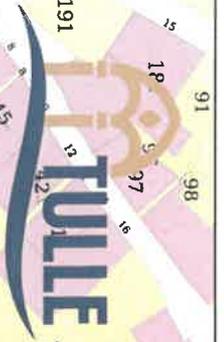
Le Maire de la Ville de Tulle,

Transmis au contrôle de légalité le :  
13/02/2026

Date et références de l'accusé de réception :  
13/02/2026  
019-211927207-20260213-AP21\_13022026-AR



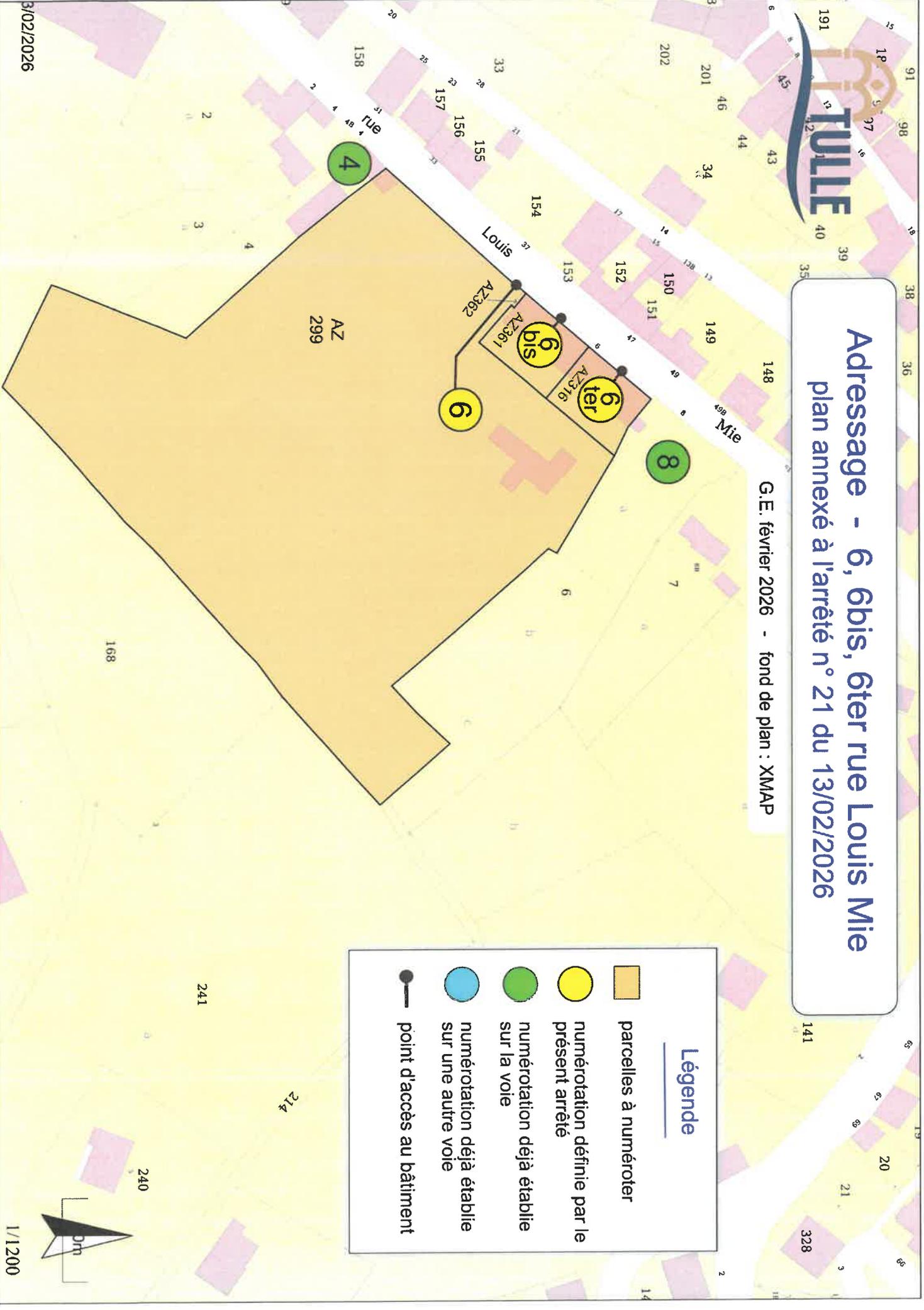
Bernard COMBES



# Adressage - 6, 6bis, 6ter rue Louis Mie

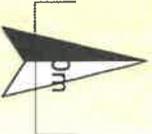
plan annexé à l'arrêté n° 21 du 13/02/2026

G.E. février 2026 - fond de plan : XMAP



### Légende

- parcels à numéroté
- numérotation définie par le présent arrêté
- numérotation déjà établie sur la voie
- numérotation déjà établie sur une autre voie
- point d'accès au bâtiment



1/1200

3/02/2026

